

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN CAS DE DECLENCHEMENT DE NIVEAU « ORANGE »

Cette note d'information présente les dispositifs spécifiques mis en place pour la période hivernale (1^{er} novembre – 31 mars), en cas de déclenchement du plan « Grand Froid » (vigilance orange/rouge).

Le déclenchement de ces niveaux relève de la compétence de la Préfecture, et entraîne la mobilisation, en ce qui concerne la veille sociale, de places d'hébergement d'urgence complémentaires et de prestations renforcées. Ils viennent donc se superposer aux dispositifs présentés dans la note d'information 2016-05.

- **SUR FOUGERES** : 7 personnes pourront être mise à l'abri à l'hôtel, dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS de Fougères ; la restauration du soir étant assurée par la Communauté Emmaüs.
- **SUR REDON** : la halte-du-passant propose une place d'hébergement complémentaire, faisant passer sa capacité d'accueil de 4 à 5.
- **SUR RENNES** : le gymnase du Commandant Bourgoïn (10 Rue Alphonse Guérin) pourra être mis à disposition la ville de Rennes, sa gestion étant assurée par ma société Epi West (jusqu'à 50 places possibles).
- **SUR SAINT-MALO** :
 - des nuitées hôtelières pourront être mobilisées à partir de la CAO-antenne SIAO de Saint-Malo ;
 - la maraude du Samu Social pourra passer quotidiennement, voire assurer une seconde tournée, jusqu'à minuit.
- **SUR VITRE** : le Foyer de Jeunes Travailleurs « Le Tremplin » mobilise jusqu'à 16 places (4 chambres familiales), la restauration étant assurée par le CHRS Les Tertres Noirs.

D'autres adaptations sur les dispositifs d'hébergement et de prestations (maraudes, accueil de nuit, stabilisation...) pourront être envisagés au cas par cas, en fonction des besoins et des alertes. Des mails seront adressés en temps réel aux différents acteurs de la veille sociale des territoires, et les informations apparaîtront également sur la page d'accueil du site www.siao35.fr.